



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

autoroutes

Question orale n° 1219

Texte de la question

M. Gaëtan Gorce attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le chantier de l'autoroute A 77 qui relie la région parisienne au département de la Nièvre et qui devrait se poursuivre jusqu'à Roanne, et qui a connu au cours des trois dernières années une très sensible accélération. La partie concédée a été inaugurée en juin dernier, le calendrier de réalisation de la partie non concédée dans la traversée du département est aujourd'hui très resserré et satisfait complètement les élus. La préoccupation actuelle concerne la réalisation d'une autoroute transversale est-ouest qui relierait Troyes - Auxerre à Bourges, via La Charité-sur-Loire. Ce projet a à plusieurs reprises été soumis aux collectivités locales qui ont fait connaître leur souhait de voir achever cette liaison qui permettrait de relier le réseau autoroutier de l'ouest de la France à celui de l'est, de Saint-Nazaire à Mulhouse. Cette réalisation constituerait également un puissant outil d'aménagement du territoire puisqu'elle traverserait les départements de la Nièvre et du Cher, fortement marqués par des restructurations industrielles au cours des dernières années. En conséquence, il lui demande de prendre toutes les initiatives utiles pour que cette réalisation puisse être inscrite au futur schéma d'aménagement.

Texte de la réponse

M. le président. M. Gaëtan Gorce a présenté une question, n° 1219, ainsi rédigée :

« M. Gaëtan Gorce attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le chantier de l'autoroute A 77 qui relie la région parisienne au département de la Nièvre, devrait se poursuivre jusqu'à Roanne et a connu au cours des trois dernières années une très sensible accélération. La partie concédée a été inaugurée en juin dernier, le calendrier de réalisation de la partie non concédée dans la traversée du département est aujourd'hui très resserré et satisfait complètement les élus. La préoccupation actuelle concerne la réalisation d'une autoroute transversale est-ouest qui relierait Troyes-Auxerre à Bourges, via La Charité-sur-Loire. Ce projet a à plusieurs reprises été soumis aux collectivités locales, qui ont fait connaître leur souhait de voir achever cette liaison qui permettrait de relier le réseau autoroutier de l'ouest de la France à celui de l'est, de Saint-Nazaire à Mulhouse. Cette réalisation constituerait également un puissant outil d'aménagement du territoire puisqu'elle traverserait les départements de la Nièvre et du Cher, fortement marqués par des restructurations industrielles au cours des dernières années. En conséquence, il lui demande de prendre toutes les initiatives utiles pour que cette réalisation puisse être inscrite au futur schéma d'aménagement. »

La parole est à M. Gaëtan Gorce, pour exposer sa question.

M. Gaëtan Gorce. J'appelle l'attention du Gouvernement sur les préoccupations des élus du département de la Nièvre, mais aussi des départements voisins de l'Yonne et du Cher concernant la réalisation d'une nouvelle liaison autoroutière entre Troyes et Bourges via La Charité-sur-Loire.

Depuis 1997, nous n'avons qu'à nous féliciter de la forte implication de l'Etat dans l'aménagement autoroutier traversant la Nièvre. Une de nos vieilles revendication a été satisfaite avec l'inauguration de l'autoroute A 77 en juin dernier. Elle permet de désenclaver le département et contribuera sans doute fortement au développement

des bassins d'emplois desservis. Les zones d'activités qui s'aménagent autour de cette voie sont d'ailleurs en plein développement.

Reste la question d'une liaison est-ouest, débattue depuis plusieurs années. Dans le courant des années 90, les élus de la région et des régions voisines ont manifesté à plusieurs reprises leur intérêt pour ce projet.

Aujourd'hui, un nouveau processus a été mis en oeuvre qui aboutira à l'adoption de schémas de services collectifs après concertation entre les différentes collectivités locales. Je souligne que les parlementaires des départements concernés sont tous très attachés à ce que cette liaison soit inscrite dans le schéma qui sera définitivement adopté.

Sa réalisation assurerait la continuité entre Saint-Nazaire et Mulhouse. Elle complètera en effet les travaux entre Tours et Angers et Tours et Vierzon en permettant une liaison transversale par le sud cohérente. Il suffit d'ailleurs de regarder une carte pour voir qu'il s'agit là du barreau manquant.

En outre, elle contribuerait au développement des régions traversées. Les bassins de Bourges et le département de la Nièvre ont été fortement touchés ces dernières années par des restructurations industrielles. Et même si ce n'est pas uniquement en construisant une autoroute que l'on résout ce type de problème, un croisement autoroutier comme celui de la Charité-sur-Loire serait de nature à accélérer le développement auquel nous nous efforçons de travailler.

Nous sommes bien conscients que le Gouvernement entend privilégier les liaisons par le fer par rapport aux liaisons par la route et nous souscrivons pleinement à ce choix. Mais le problème est qu'aucune liaison ferroviaire alternative ne peut être en l'occurrence envisagée. J'insiste donc pour que les préoccupations des élus, que je viens d'exprimer, soient prises en compte par le Gouvernement, comme elles l'avaient été pour la liaison nord-sud de l'A 77.

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'Etat au tourisme.

Mme Michelle Demessine, secrétaire d'Etat au tourisme. Monsieur le député, M. Jean-Claude Gayssot, actuellement en voyage officiel aux Etats-Unis, m'a demandé de vous communiquer la réponse qu'il a préparée à votre intention.

Il vous remercie tout d'abord de souligner l'important effort consenti par l'Etat pour le désenclavement de la Nièvre. La mise en service de l'autoroute A 77, désormais complète jusqu'à Cosne-sur-Loire, et son prolongement par l'aménagement à deux fois deux voies de la RN 7, déjà très avancé, fournissent à votre département une liaison de qualité avec l'Ile-de-France.

Vous souhaitez maintenant la réalisation de la liaison est-ouest constituée par le projet d'autoroute Troyes-Auxerre-Bourges.

Comme vous le savez, ce projet de liaison autoroutière n'a été inscrit que partiellement au schéma directeur routier national élaboré en 1992. En effet, seule la section Auxerre-Troyes a relevé de cette procédure, qui a permis la réalisation d'études approfondies, puis la fixation par décision ministérielle de la bande des 300 mètres du tracé. La section Auxerre-Bourges de ce projet, qui n'a jamais été inscrite au schéma directeur routier national, a seulement fait l'objet d'un débat public d'opportunité.

L'évolution de la réglementation du financement des infrastructures concédées, du fait notamment de l'Union européenne, ne permet plus d'utiliser la technique de l'adossement, qui a permis de rattraper une grande partie du retard de notre pays en termes de densité du réseau autoroutier. Il est aujourd'hui obligatoire d'avoir recours à des appels d'offres européens pour attribuer la concession de chaque section d'autoroute.

En outre, si la section à concéder ne présente pas de critères suffisants de rentabilité, l'Etat et les collectivités locales concernées sont amenés à faire l'apport au concessionnaire d'importantes subventions d'équilibre.

Les réflexions concernant la liaison en question ne peuvent se poursuivre que dans le cadre de l'élaboration des schémas de services des transports instaurés par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire. Ces projets de schémas de services, à dimension multimodale, seront arrêtés prochainement et soumis aux consultations prévues par la loi. Les élus des trois régions concernées par ce projet pourront donc à cette occasion s'exprimer sur l'opportunité de son inscription dans les documents de planification.

M. le président. La parole est à M. Gaëtan Gorce.

M. Gaëtan Gorce. Ce projet a été évoqué à plusieurs reprises et il est regrettable que, lorsque les débats ont été engagés dans le passé, les responsabilités n'aient pas été assumées jusqu'au bout.

Vous avez évoqué les aspects financiers, madame la secrétaire d'Etat. Je crois qu'ils méritent d'être discutés.

Nous sommes bien évidemment soucieux de prendre en compte l'ensemble des questions que vous avez

évoquées, mais un geste sera nécessaire dans les semaines ou les mois qui viennent.

Personne ne peut douter de l'utilité de cette réalisation. D'autant que - et permettez-moi d'insister sur ce point -, lors de la négociation du contrat de plan, il n'a été prévu à aucun moment un autre type d'aménagement sur la RN 151, qui longe l'axe en projet. Autrement dit, si l'Etat ne prenait pas d'initiative, nous nous retrouverions avec un axe routier qui ne serait pas aménagé, sans l'axe autoroutier envisagé, cette situation serait bien sûr inacceptable.

Mais j'ai bien compris que la discussion était ouverte, et j'espère qu'elle débouchera sur des solutions positives.

Données clés

Auteur : [M. Gaëtan Gorce](#)

Circonscription : Nièvre (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1219

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 octobre 2000, page 5676

Réponse publiée le : 11 octobre 2000, page 6562

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 9 octobre 2000